

A quelles conditions puis-je déduire les frais de garde d'enfants?

Pour déduire fiscalement vos frais de garde d'enfants, les **conditions** suivantes doivent être remplies:

1. Les dépenses doivent concerner la garde d'enfants en dehors des heures normales de classe durant lesquelles l'enfant suit l'enseignement.
2. Les dépenses doivent concerner la garde d'enfants dans l'Espace économique européen.
3. Les dépenses doivent être effectuées pour la garde d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 12 ans (ou de 18 ans pour les enfants qui ont un handicap lourd).
4. Les dépenses doivent être effectuées pour la garde d'enfants qui sont fiscalement à votre charge, ou pour lesquels la moitié de l'avantage fiscal doit vous être attribuée.
5. Vous devez percevoir des revenus professionnels.
6. Les dépenses doivent être payées à certaines institutions ou personnes bien définies.
7. Vous devez fournir la preuve de la garde et du montant payé au moyen des documents requis.